



# PRÉFET DE LA GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Basse-Terre, le 7 avril 2020

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Coronavirus: le préfet prend un arrêté pour interdire les locations touristiques jusqu'au 15 avril**

La période des vacances de Pâques est traditionnellement propice à la recherche de locations dans des hébergements touristiques.

Dans le contexte du confinement et à l'interdiction de circuler sauf motifs impérieux, le préfet de la région Guadeloupe a pris un arrêté pour interdire la location, à titre touristique de chambres d'hôtels ainsi que des meublés de tourisme ou de tout autre logement destiné à la location saisonnière jusqu'au 15 avril 2020.

Cette interdiction ne concerne pas l'hébergement au titre du domicile régulier des personnes qui y vivent, l'hébergement d'urgence ou l'hébergement pour des besoins professionnels.

Numéro vert d'information coronavirus : 0800 130 000

[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)

---

Retrouvez l'actualité des services de l'État sur internet et les réseaux sociaux



[www.guadeloupe.gouv.fr](http://www.guadeloupe.gouv.fr)



[facebook.com/prefecture.guadeloupe](https://facebook.com/prefecture.guadeloupe)



[Twitter.com/prefet971](https://Twitter.com/prefet971)



[www.instagram.com/prefet971](https://www.instagram.com/prefet971)